

# trait d'union

Avril 2012  
n°20

Lettre de la Communauté  
de communes  
Gisors Epte Lévrière



## PRATIQUE

• Transports scolaires :  
il est temps de s'inscrire  
pour la rentrée 2012

**Lire en page 2**

## LOISIRS

• Bientôt une nouvelle  
salle de fitness  
à Aquavexin

**Lire en page 4**

## SERVICE PUBLIC

• De nouveaux locaux  
communautaires pour  
mieux accueillir le public

**Lire en page 5**

## FINANCES

• Le budget 2012  
en quelques chiffres

**Lire en page 6**

## PETITE ENFANCE

• Les modalités  
d'inscription à Capucine,  
votre crèche/halte  
garderie communautaire

**Lire en page 6-7**

## ENFANCE

• Le programme des  
accueils de loisirs pour les  
vacances de Pâques

**Lire en page 7**



Communauté  
de communes

5, rue Jean Jaurès

27140 Gisors

tél. : 02 32 27 89 50

Fax : 02 32 27 89 49

Site internet : [www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr)

## Une action quotidienne

La Communauté de communes a créé de nombreux services et équipements qui n'existaient pas sur le territoire, depuis sa création. Collectivité de proximité, elle s'efforce de répondre à vos besoins en accompagnant la population communautaire de la naissance au grand âge. Petit tour d'horizon avec les actions qu'elle exerce dans votre quotidien.

**Pour vos loisirs**, la Communauté de communes vous invite à fréquenter Aquavexin, son centre aquatique et vous convie à flâner sur la Voie Verte Gisors-Gasny.

**Pour l'environnement**, elle contrôle les assainissements non collectifs et réhabilite chaque année 65 équipements polluants.

La Communauté de communes transporte de la maternelle au lycée tous les élèves et organise et prend en charge financièrement les transports et les locations de bassin d'Aquavexin afin que tous les enfants des écoles publiques puissent apprendre à nager.

Elle gère et finance intégralement les trois centres de loisirs communautaires et organise des mini-séjours de vacances d'été.

Elle gère et anime un relais d'assistantes maternelles et termine la construction d'une maison de l'enfance (crèche et halte-garderie) de 40 places (ouverture septembre 2012).

Pour les seniors, elle propose son service de portage de repas à domicile.

Elle entretient 180 kilomètres de voirie, réalise 600 000 € de travaux par an de modernisation et sécurisation de la voirie et viabilise l'hiver les principales routes.

Elle gère et commercialise les terrains de la ZAC du Mont de Magny à Gisors et organise annuellement des rencontres avec les entreprises locales.

Enfin, elle gère une aire d'accueil pour gens du voyage.

Tous ces éléments témoignent de l'implication de cette Communauté de communes dans votre quotidien.

## Dates des manifestations à retenir

- **Le Festival du jeu** aura lieu les 26, 27 et 28 mai 2012 à Neaufles-Saint-Martin.
- **Le grand Baz'art** aura lieu à Bézu-Saint-Eloi les 25, 26 et 27 mai 2012.
- **La Fête de la Voie Verte** aura lieu le dimanche 30 septembre 2012 de 10 à 17 heures, à Gisancourt (Hameau de Guerny).

## Viabilité hivernale Bilan hiver 2011-2012 avec le dispositif de convention avec les exploitants agricoles locaux

L'hiver 2011-2012 a été plutôt clément pour les conditions de circulation sur nos voies communales. Les perturbations de février ont été traitées avec beaucoup de réactivité par l'équipe voirie de la Communauté de communes, aidée par les exploitants agricoles dont l'intervention a fortement contribué à la rapide remise en état du réseau viaire. Pour mémoire, le principe de signature des conventions avec les exploitants agricoles a été accepté à l'automne 2011 par les élus de la Communauté de communes. Les rencontres avec les volontaires ont eu lieu en décembre. Le matériel (lames de déneigement achetées par la Communauté de communes pour environ 23 000 euros) mis à disposition a été livré fin janvier 2012. La formation de mise en route s'est déroulée le 2 février... et la neige est arrivée le 5 février 2012. Rappelons que 6 exploitants agricoles locaux ont contribué aux opérations de déneigement pour la Communauté de communes :

- M. Lenormand pour Authevernes/Guerny
- M. Letierce pour Hébecourt/Amécourt/Sancourt
- M. Marc pour Mainneville/Mesnil Sous Vienne
- M. Laidier pour Neaufles St Martin/Bézu St Eloi/Bernouville
- M. Borgoo pour St Denis le Ferment/Bazincourt sur Epte
- M. Lucas pour Vesly/Noyers/Dangu

Un grand merci à l'équipe voirie communautaire et aux exploitants agricoles locaux pour leur réactivité.



Lame de neige

## La sécurité vaut bien une ceinture

Outre la préconisation de mettre un gilet fluorescent du domicile au point d'arrêt et vice versa et de toujours avoir sa carte de transport scolaire avec soi, le service des transports scolaires souhaite alerter les parents sur le port de la ceinture de sécurité dans les bus. Nous constatons en effet que trop d'enfants ne la mettent pas. Pourtant, dès qu'ils montent dans un véhicule particulier vos enfants ont le réflexe d'attacher leur ceinture, mais il leur arrive trop souvent d'oublier

cette règle en montant dans le car de ramassage scolaire. Les risques qu'ils encourent sont pourtant les mêmes quelque soit le type de véhicule. Rappelons que cette précaution élémentaire est obligatoire depuis le 2 septembre 2003, et que la sanction pécuniaire n'est pas à négliger, puisque vous encourez une amende de 4<sup>e</sup> classe (135 €).



### Transports scolaires

## Inscriptions rentrée 2012 : du 23 mai au 30 juin

La Communauté de communes, qui assure les transports scolaires, prépare la rentrée scolaire de septembre 2012 et vous rappelle que les demandes d'inscriptions sont à renouveler chaque année. Les inscriptions s'effectueront **du 23 mai au 30 juin 2012**, date au-delà de laquelle la Communauté de communes appliquera une pénalité de retard de 20 euros. Les démarches d'inscription sont différentes selon le lieu de résidence :

- Pour les habitants des 15 communes rurales de la Communauté de communes dont les élèves sont scolarisés sur le territoire de la Communauté de communes, les parents font les démarches auprès de leur mairie (retrait du formulaire D.I.T.S ainsi que des différents documents et dépôt des dossiers complétés.) Une photo d'identité est à joindre impérativement pour les enfants dès le CM2.
- Pour les habitants de Gisors dont les élèves sont scolarisés aux Collèges à Gisors les demandes sont à retirer

auprès des Collèges et à redéposer soit à l'Établissement scolaire, soit à renvoyer au Pôle Transports scolaires de la Communauté de communes. (Ne pas oublier de joindre une photo d'identité.)

- Pour les habitants de Gisors dont les élèves sont scolarisés en Élémentaire/Maternelle /Lycée/LEP à Gisors les demandes sont à faire directement auprès du Pôle Transports scolaires de la Communauté de communes.

La priorité sera donnée aux élèves inscrits dans leur école de rattachement – les élèves avec dérogation ne seront admis qu'en cas de place disponible.

- Pour les habitants de la Communauté de communes dont les élèves sont scolarisés hors territoire de la Communauté de Communes, prendre contact pour information avec le Pôle Transports scolaires de la Communauté de communes ou directement auprès du Conseil général de l'Eure 02 32 31 51 27 (site <http://transport.cg27.fr>)

Les coordonnées du pôle Transports Scolaires changent à partir de fin mai 2012 :

Tél. : 02 32 27 80 38 • mail : [transports.scolaires@ccgisors-epte-levriere.fr](mailto:transports.scolaires@ccgisors-epte-levriere.fr)

# écolito

## Une réforme en sursis

**L**a réforme territoriale, conjuguée à la réduction des ressources imposée aux collectivités, va bouleverser le paysage institutionnel français. Elle met en cause l'existence des communes et la pérennité des services publics. Ce qui est visé, c'est que les collectivités territoriales abandonnent au secteur privé les services publics qu'elles ne pourront plus financer.

Une conception restrictive de l'intercommunalité voudrait en faire l'instrument de la réduction des pouvoirs d'initiative des communes. D'où une intégration forcée au sein d'intercommunalités toujours plus grandes, privilégiant la création de communautés d'agglomérations et de métropoles, éloignant toujours plus les citoyens des centres de décision.

Notre communauté de communes, par sa situation géographique et sa démographie, n'est pour l'instant pas concernée par ces recompositions territoriales. Par contre, elle est, comme les autres collectivités, confrontée à une double contrainte : réduction des ressources et accroissement des besoins d'intervention générés par la dégradation de la situation sociale.

Elle est concernée aussi par un autre aspect, plus consensuel, de la réforme voulant instaurer plus de démocratie dans la représentation de la population au sein des conseils communautaires.

Ainsi, les délégués communautaires seront donc élus pour la première fois au suffrage universel direct dans les communes de plus de 500 habitants lors des prochaines élections municipales. La répartition des sièges des délégués communautaires entre les communes pourra être définie par un accord local en respectant les règles suivantes :

- un siège minimum par commune ;
- aucune commune ne pourra détenir plus de la moitié des sièges ;
- la répartition devra tenir compte de la population de chacune des communes membres.

Une commission, au sein du conseil communautaire, est chargée de réfléchir à ces nouvelles dispositions et de rechercher un accord satisfaisant pour tous.

Cependant les échéances électorales peuvent bousculer tout ou partie de ces projets car certains candidats prévoient soit d'annuler ce texte de loi, soit de l'amender fortement pour en gommer les aspects les plus contestés. Il ne nous reste donc qu'à attendre le verdict des urnes.

**Marcel Larmanou**

Maire de Gisors,  
Conseiller général de l'Eure  
Président de la Communauté  
de communes Gisors-Epte-Lévrière

## Voie Verte Bientôt la Fête, le 30 septembre



L'édition 2012 de la Fête de la Voie Verte se tiendra le dimanche 30 septembre 2012, de 10 heures à 17 heures, avec comme les années passées de nombreuses activités et animations. Vous souhaitez être acteur de cette journée (association, exposant...), contactez-nous au 02 32 27 89 50

## Consultations juridiques gratuites



Des consultations juridiques gratuites à destination tant des particuliers que

des professionnels sont proposées par le Cabinet Guegan Palomeros Guerrier, Avocats, depuis le 1<sup>er</sup> février 2012.

Ces consultations ont lieu une fois par semaine en alternance le mercredi ou le samedi, à la mairie de Gisors. Elles sont accessibles à tous les habitants ainsi qu'aux entreprises de la Communauté de communes. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la Mairie de Gisors au 02 32 27 60 60



trait  
d'union

4

## Aquavexin Une salle de fitness pour la rentrée de septembre 2012

Une salle de fitness de 160 m<sup>2</sup> va être prochainement réalisée pour apporter encore plus de mieux-être aux abonnés notamment en termes de cours de fitness et coaching.

Le chantier a débuté en février et devrait s'achever fin juillet 2012, pour une ouverture au public en septembre.

Rappelons qu'Aquavexin est le centre aquatique construit et financé à parité par les 2 Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière et Vexin-Thelle. Outil d'apprentissage



et de pratique de la natation mais aussi lieu de bien-être avec ses espaces hammam, sauna, son toboggan, sa salle de fitness avec 30 appareils de cardio-training dernière génération et son nouvel espace bien-être (ouvert depuis début août 2011).

### Contacts et informations :

Aquavexin :  
129 rue Nationale  
60240 Trie-Château  
Tél : 03 44 22 06 44  
Site internet : [www.aquavexin.fr](http://www.aquavexin.fr)  
Ouvert 7 jour sur 7

### Rappel : tarif réduit pour les familles

Afin de favoriser la fréquentation familiale et de permettre à tous de profiter pleinement des activités nautiques, le centre aquatique communautaire propose un tarif réduit à **2,40 euros** chaque samedi de 11h00 à 13h00, aux personnes habitant les Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière et Vexin-Thelle. Un justificatif de domicile vous sera demandé à l'accueil.

## SPANC Service vidange et entretien

Dans le cadre de l'entretien des installations d'assainissement non collectif, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière propose aux particuliers (sauf artisans et entreprises) un Service Vidange et Entretien.

Un appel d'offres a permis à la Communauté de communes de

retenir l'Entreprise Maillot, dont les tarifs attractifs sont accessibles sur le site internet ([www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr))

### Quelques exemples :

Coût d'une vidange ordinaire (fosse toutes eaux 3000 L) : 123 € TTC  
Coût vidange fosse septique 1000 L+ bac à graisse 300 L : 224 € TTC →

## Communauté de communes

# De nouveaux locaux pour mieux accueillir le public



**L**a Communauté de communes, située actuellement au 5 rue Jean Jaurès à Gisors, déménage courant mai pour s'installer, après une importante réhabilitation, dans les anciens locaux de la D.D.E au 5 rue Albert Leroy à Gisors. Cette réhabilitation permettra de rassembler l'ensemble des services sur un même lieu et offrira ainsi une meilleure qualité d'accueil du public.

Hormis le numéro d'appel du Pôle Transports Scolaires pour lequel il vous faudra désormais composer le **02 32 27 80 38** (mail : [transports.scolaires@ccgisors-epte-levriere.fr](mailto:transports.scolaires@ccgisors-epte-levriere.fr)) aucune coordonnée ne change. La Communauté de communes reste joignable par téléphone au 02 32 27 89 50, par fax au 02 32 27 89 49. La date précise du déménagement sera communiquée sur le site internet [www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr). ●

→ Pour bénéficier de ce service, il suffit de retourner à la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévière, un exemplaire dûment signé de votre part de la convention vidange. Un double vous sera envoyé. La plaquette de présentation du Service Public d'Assainissement Non Collectif vous apportera les renseignements nécessaires.

### Important

**1** - Pour bénéficier des tarifs très avantageux de ce service, chaque particulier

doit être signataire de la convention vidange préalablement avant une intervention.

**2** - En l'absence de ce document signé, la Communauté de communes n'autorisera pas l'Entreprise Maillot S.A.S à proposer les tarifs de cet appel d'offres.

**3** - Les usagers peuvent s'inscrire en amont en signant cette convention afin de bénéficier dans des meilleures conditions, notamment en cas d'urgence, de ce service. ●

Lettre de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévière



## Vente de locaux

La Communauté de communes vend ses locaux actuels. Situés en plein centre ville, d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>, ils peuvent accueillir immédiatement et sans travaux des bureaux ou un commerce. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

## Développement Economique ZAC du Mont-de-Magny Encore quelques lots disponibles

La Communauté de communes soucieuse de développer l'économie locale, a engagé depuis quelques années, l'aménagement et la commercialisation de la ZAC communautaire du Mont de Magny à Gisors.

Cette zone d'une surface de 20 hectares offre d'excellentes conditions d'implantation pour les entreprises comme pour les artisans.

Quelques parcelles de terrain restent encore disponibles à ce jour, au prix de 18 euros HT/m<sup>2</sup> (terrains viabilisés, exonération de l'ex TLE).

Si vous êtes intéressé(s) pour l'achat de terrains : contactez EAD : M<sup>me</sup> Annie Allaire au 02 32 31 82 99 [a.allaire@sem-ead.fr](mailto:a.allaire@sem-ead.fr).



## La Communauté de communes recherche animateurs et animatrices

Dans le cadre de l'animation de ses accueils de loisirs communautaires de Vesly et Bazincourt-Sur-Epte, ainsi que des mini-séjours, la Communauté de communes recherche des animatrices et des animateurs titulaires du BAFA pour la période estivale de juillet et août.

N'hésitez pas à adresser votre candidature avant le 8 mai 2012 à la Communauté de communes, BP 39 27140 Gisors ou par fax au 02 32 27 89 49 ou nous contacter au 02 32 27 89 50.

## Office de Tourisme de Gisors

L'Office de Tourisme de Gisors est ouvert le week-end, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, le samedi 10h-12h et 14h-18h et le dimanche 10h-12h et 14h-16h.

Horaires d'ouverture en semaine toute l'année  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

### Coordonnées

Office de Tourisme de Gisors  
4, rue du Général de Gaulle  
27 140 Gisors  
Tel: 02 32 27 60 63  
Fax: 02 32 27 60 75  
info@tourisme-gisors.fr  
www.tourisme-gisors.fr

# Le Budget 2012 de la Communauté de communes en quelques chiffres

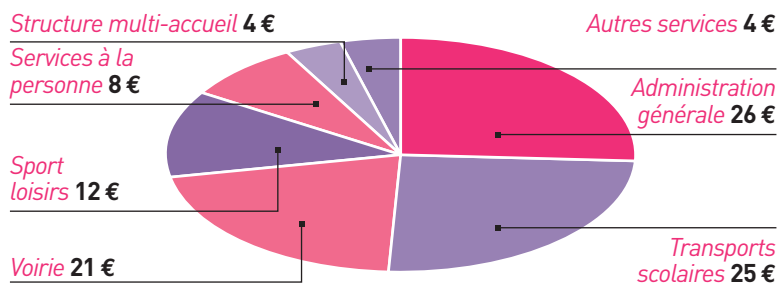
Le budget primitif 2012 de la Communauté de communes a été adopté le 14 février dernier pour un montant global de **17 000 000 €**. Les taux d'imposition des taxes locales (taxe d'habitation : 5,06 % foncier bâti : 5,67 %, foncier non bâti : 6,57 %) restent inchangés en 2012.

### Sur 100 euros d'impôt :

- **Administration générale 26 € :** contrats d'entretien, de location, électricité, eau, téléphone, remboursements d'emprunts, charges de personnel, dotations d'amortissement ;
- **Transports scolaires 25 € :** principalement les contrats avec les transporteurs Grisel et TVS ;
- **Voirie 21 € :** modernisation et

entretien de la voirie communautaire (réfection de chaussées, mise en place de trottoirs, fauchage), fournitures de voirie : grave, enrobé, sel de déneigement ;

- **Sports et loisirs 12 € :** Centre aquatique Aquavexin, transport des élèves à la piscine, Voie verte Gisors/Gasny ;
- **Services à la personne 8 € :** Relais d'assistantes maternelles, accueils de loisirs de Vesly, Bazincourt-sur-Epte et Bézu Saint Eloi, les mini-séjours et le portage de repas à domicile ;
- **Structure multi-accueil 4 € :** financement de la maison de l'enfance de 40 places ouverture prévue en septembre) ;
- **Autres services 4 € :** Aire d'accueil des gens du voyage, environnement et développement économique. ●



## Multi-accueil Communautaire Capucine Les modalités d'inscription

Les familles intéressées sont invitées à prendre contact avec le responsable du Pôle Petite Enfance afin de valider une préinscription. Il est précisé que les préinscriptions sont prises à partir du 7<sup>e</sup> mois de grossesse.

### Les types d'accueil proposés

- Un accueil régulier qui fera l'objet d'un contrat renouvelable de 4 heures à 60 heures hebdomadaires sur un

nombre de mois précis (limités à 12) engageant les deux parties à respecter les heures d'accueil réservées.

Pour ce type d'accueil, la préinscription est obligatoire avec présentation du dossier en commission d'admission en juin 2012.

- Un accueil occasionnel qui ne fait pas l'objet d'un contrat. L'accueil ne se renouvelle pas à un rythme prévisible à l'avance. Les dossiers d'inscriptions s'établiront directement →

## Enfance

# Les accueils de loisirs, de février à Pâques

**P**our les vacances de février, les trois Accueils de Loisirs Communautaires ont travaillé sur le thème des animaux. Comme aboutissement, plus de 100 enfants ont participé à une sortie au salon de l'Agriculture. Une autre sortie a permis aux enfants de 3 ans et plus de découvrir ou redécouvrir les joies de la glace à la patinoire de Louviers. Chaque jour était ponctué d'activités manuelles. Les journées ensoleillées ont permis la mise en place de jeux d'extérieurs, moments très attendus des enfants, surtout le dernier jour avec un « inter-centres » agrémenté d'un spectacle de magie et d'une dégustation de barbe à papa ! La fréquentation moyenne s'est élevée à 90 enfants avec une journée à 110 enfants, ce qui montre bien l'engouement suscité par nos accueils de loisirs.



A peine les vacances de février terminées que déjà celles de Printemps, du 23 avril au 4 mai, nous tendent leurs bourgeons. Sont déjà programmés : une journée sur la Voie Verte, une sortie au centre aquatique Aquavexin, des ateliers vélo ainsi qu'une visite de la France en miniature à Élancourt, Yvelines (78)...

Les conditions d'inscriptions pour cette nouvelle session sont accessibles sur le site internet [www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr)

→ auprès de la directrice après l'ouverture de la structure. Quelque soit le mode d'accueil, la participation financière est établie par la CAF selon un barème national. La commission d'admission est composée d'élus, de la Directrice du multi-accueil, de la Responsable du Pôle Petite Enfance et du Directeur Général des Services de la Communauté de communes. Elle se réunira pour la première fois courant juin 2012 et par la suite aussi souvent que nécessaire. Les places seront attribuées en fonction des dates de préinscription, des dis-

ponibilités et de l'âge de l'enfant à la date d'entrée dans la structure. Une réponse définitive sera adressée aux familles, par courrier en juillet 2012 au plus tard. En cas de réponse favorable, les familles confirmeront par courrier ou mail leur admission définitive et devront prendre contact avec la directrice du multi-accueil pour établir le dossier d'inscription et signer le contrat d'accueil. En cas de réponse négative de la Commission, la demande pourra être représentée pour la Commission suivante, si les parents en font la demande.

Lettre de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière

## Randonnée gourmande à Vesly

Le samedi 16 juin 2012, une randonnée gourmande semi-nocturne en plusieurs étapes avec dégustation de produits normands est organisée par l'Association de l'Eglise de Vesly. Deux parcours sont proposés : grand parcours 12 km - petit parcours 6 km. Le départ aura lieu entre 18 h et 19 h.

Inscriptions obligatoires au plus tard le 8 juin 2012.

La participation est de 13 euros (gratuite pour les enfants de moins de 12 ans).

Renseignements :

M<sup>me</sup> Caze : 02 32 27 91 21 ou

M<sup>me</sup> Lefèvre 06 07 41 52 36 -

email : [asseglise@orange.fr](mailto:asseglise@orange.fr)

## Des SMS pour mieux communiquer à la Communauté de communes



La Communauté de communes s'est dotée depuis fin mars 2012 d'un

système d'envoi de SMS en

nombre. Son nom :

Contact Everyone.

Ce système utilisé au travers d'une plate-forme informatique, permet d'apporter rapidement aux habitants et usagers des services de la Communauté de communes des informations diverses ; intempéries/grèves dans les transports scolaires, rappel des dates d'inscriptions pour les accueils de loisirs communautaires, nouvelles aux familles pendant les mini-séjours d'été...

## Manifestations locales à ne pas manquer

# Grand Baz'Art 2012

Le « Grand Baz'Art à Bézu » est un Festival d'Art Singulier Contemporain dont la 4<sup>e</sup> édition se déroulera les (25) 26-27 mai 2012 à Bézu-Saint-Éloi.

Le « Grand Baz'Art à Bézu » explorera différentes facettes de l'art hors-les-normes, de l'art singulier et de l'outsider art, jusqu'aux frontières de l'art dit contemporain. Comme chaque année le public



pourra dialoguer directement avec les 25 artistes présents et pourra admirer un ensemble de plus de 600 œuvres accessibles à tous. Cette année, l'invité d'honneur est Louis

Chabaud, le « Pape » de l'Art hors-les-normes et le « Grand Baz'Art à Bézu » rend un hommage à Alain Bourbonnais, « l'artiste polyactif », créateur de la Fabuloserie. ●

## Festival

# Les portes du jeu 2012

### Les 26, 27 et 28 mai

Avec le soutien de nombreux acteurs locaux, l'association « Veni Vidi Ludi » organise la seconde édition du festival « Les portes du jeu ». Elle se déroulera les 26, 27 et 28 mai 2012 à Neaufles-Saint-Martin. Après une journée d'accueil réservée aux scolaires, aux seniors et aux structures de petite enfance, le vendredi 25 mai, l'entrée sera gratuite et ouverte à tous le samedi 26, le dimanche 27 entre 13 h et 20 h et le lundi 28 entre 12 h et 18 h. L'accès au festival sera situé à côté



de la mairie. Dédiée à la pratique du jeu sous toutes ses formes, cette manifestation invite les joueurs de tous âges et de tous horizons à venir passer un moment festif et convivial autour de centaines de jeux proposés au sein de différents espaces : espace enfance, jeux de société, jeux du monde, jeux traditionnels, jeux populaires, jeux d'adresse et surdimensionnés, jeux sportifs et de plein air, jeux de simulation... ●

## Il était une fois... « Lire et faire lire » !

« Lire et faire lire » est un programme national éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle créé en 1999 par Alexandre Jardin (écrivain). Sur le département de l'Eure cette action est portée par la Ligue de l'Enseignement. Cette action vise à lutter contre l'illettrisme et à faire découvrir la littérature jeunesse à tous. Pour cela, des bénévoles interviennent dans des structures accueillant des enfants (de 0 à 12 ans) pour leur raconter des histoires, une à plusieurs fois par semaine. Les lectures sont choisies par le bénévole qui peut tenir compte du projet pédagogique de la structure.

Sur le département, nous avons 80 bénévoles pour une soixantaine de structures mais cela n'est pas encore assez !

Pour développer cette action auprès d'un plus grand nombre d'enfants nous recherchons :

- des retraités ou des personnes de plus de 50 ans qui aiment lire et souhaiteraient partager cette passion avec les enfants,

- des structures de la « petite enfance » (écoles, RAM, crèches, CLSH...) souhaitant accueillir les bénévoles de « Lire et faire lire ».

### Site officiel :

[www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

Site de la Ligue de l'Enseignement :

[www.laligue27.org](http://www.laligue27.org)

### Contact :

Anissa Laieb Vincent,  
la Ligue de l'Enseignement,  
1 rue Saint-Thomas 27000 Evreux,  
02 32 39 96 87,  
[lireetfairelire27@laligue.org](mailto:lireetfairelire27@laligue.org)

**trait** d'union

Lettre de la Communauté de communes  
Gisors-Epte-Lévière, 5, rue Jean Jaurès BP 39 27 140 Gisors  
Tél. : 02 32 27 89 50.

Rédaction : équipe de la Communauté de communes. Éditorial : Président.  
Conception et réalisation MB et A. Impression : SNEIP. Tirage : 8 500 exemplaires.

Avril 2012 n°20